E/2002/25
E/CN.9/2002/6

Nations Unies

Commission de la population et du développement

Rapport sur la trente-cinquième session (1er avril 2002)

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 5

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 5 (E/2002/25-E/CN.9/2002/6)

Commission de la population et du développement

Rapport sur la trente-cinquième session (1-5 avril 2002)

Nations Unies • New York, 2002

E/2002/25-E/CN.9/2002/6

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

ISSN 0251-7779

Résumé

La Commission de la population et du développement a tenu sa trente-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 1er au 5 avril 2002. La session avait pour thème central les droits et la santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida).

Au nombre des documents dont la Commission était saisie figurait un rapport sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, spécifiquement axé sur le thème de la session. Ce rapport contenait des informations récentes sur certains aspects des droits et de la santé en matière de procréation, et traitait notamment de questions telles que l'arrivée à l'âge de la procréation, le comportement procréateur; la planification familiale, l'avortement; la mortalité et la morbidité maternelles; les infections sexuellement transmissibles, le VIH/sida et les droits en matière de procréation. D'autres rapports avaient trait à la réunion intersessions du Bureau de la Commission; au suivi des programmes de population consacrés principalement aux droits liés à la procréation et à la santé génésique, eu égard en particulier au VIH/sida, comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; aux flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action; et à l'exécution du programme et à l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2001.

La Commission a examiné la suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et adopté une résolution sur les droits et la santé en matière de procréation, y compris le VIH/sida. Dans cette résolution, la Commission a prié la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de poursuivre ses recherches et demandé au Fonds des Nations Unies pour la population de poursuivre sa programmation touchant les droits et la santé en matière de procréation, en étroite collaboration avec la Division de la population et avec tous les autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies compétents. Elle a également prié la Division de la population de développer, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les autres fonds, programmes et organismes compétents, ses travaux sur les aspects démographiques et l'impact du VIH/sida. Elle a en outre prié la Division de la population d'inclure les résultats de ses recherches et d'autres recherches pertinentes sur les droits et la santé en matière de procréation, y compris sur les rapports existant avec le VIH et le sida, dans sa contribution au prochain examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit avoir lieu en 2004 et, dans la mesure appropriée, dans les examens annuels de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida ainsi que dans tous les autres processus d'examen pertinents.

La Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session, qui aura lieu à New York du 31 mars au 4 avril 2003 et adopté son rapport sur sa trente-cinquième session.

Table des matières

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
I.	Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1–2	1
	A. Projet de décision	1	1
	B. Questions portées à l'attention du Conseil	2	2
	Résolution 2002/1Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)		2
	Décision 2002/1 Documents examinés par la Commission de la population et du développement à sa trente-cinquième session		4
II.	Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement	3–14	5
III.	Expérience des pays en matière de population : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	15–18	7
IV.	Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population	19–26	8
V.	Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission	27–28	9
VI.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session	29–30	10
VII.	Organisation de la session	31–40	11
	A. Ouverture et durée de la session	31–34	11
	B. Participation	35	11
	C. Élection du Bureau	36	11
	D. Rapport du Bureau sur sa réunion intersessions	37–38	11
	E. Ordre du jour	39	12
	F. Documentation	40	12
Annexes			
I.	Participants		13
II.	Liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-cinquième session		16

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de la population et du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-cinquième session et ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission

Le Conseil économique et social :

a) Prend acte du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa trente-cinquième session;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission, qui est présenté ci-après.

Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission

1. Élection du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

   a) Rapport du Bureau sur les travaux de sa réunion intersessions;

   b) Ordre du jour et organisation des travaux.

   Documentation

   Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission

   Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

   Rapport du Bureau de la Commission sur les travaux de sa réunion intersessions

3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.

   Documentation

   Rapport du Secrétaire général sur le suivi de la population mondiale, en particulier du point de vue de la population, de l'éducation et du développement

   Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population portant en particulier sur la population, l'éducation et le développement

Rapport du Secrétaire général sur le flux de ressources financières permettant de contribuer à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Débat général consacré à l'expérience des pays en matière de population : population, éducation et développement.

5. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme et les progrès des travaux menés dans le domaine de la population, 2002

6. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-septième session de la Commission

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La résolution et la décision suivantes que la Commission a adoptées ont été portées à l'attention du Conseil :

Résolution 2002/1
Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)*

La Commission de la population et du développement,

Réaffirmant le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement[1], en particulier les recommandations relatives aux droits et à la santé en matière de procréation,

Réaffirmant également les principales mesures visant à poursuivre l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la

* Pour l'examen de la question, voir le chapitre II.

[1] *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

population et le développement[2], en particulier celle ayant trait aux droits et à la santé en matière de procréation[3],

Réaffirmant le Programme d'action de Beijing[4] et les autres mesures et initiatives prises aux fins de l'application de la Déclaration de Beijing[5] et du Programme d'action adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale[6], en particulier les recommandations ayant trait aux droits et à la santé en matière de procréation,

Tenant compte des buts et objectifs de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU[7] et des décisions issues d'autres conférences et sommets des Nations Unies et de leur examen, en particulier relatifs à la population et au développement,

Tenant compte également de la Déclaration universelle des droits de l'homme[8] et de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida[9],

Rappelant que le thème de la trente-cinquième session de la Commission de la population et du développement était « Les droits et la santé en matière de procréation, et plus particulièrement le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) »,

1. *Prie* la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU de poursuivre ses recherches et demande au Fonds des Nations Unies pour la population de poursuivre sa programmation touchant les droits et la santé en matière de procréation, en étroite collaboration avec la Division de la population et avec tous les autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies compétents;

2. *Prie également* la Division de la population, de développer, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et les autres fonds, programmes et organismes compétents, ses travaux sur les aspects démographiques et l'impact du VIH/sida;

3. *Prie en outre* la Division de la population d'inclure les résultats de ses recherches et d'autres recherches pertinentes sur les droits et la santé en matière de procréation, y compris sur les rapports existant avec le VIH/sida, dans sa contribution au prochain examen de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement[1] qui doit avoir lieu en 2004 et, dans la mesure appropriée, dans les examens annuels de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida[9] ainsi que dans tous les autres processus d'examen pertinents.

---

[2] Résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe.
[3] Ibid., sect. IV.
[4] *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
[5] Ibid., annexe I.
[6] Résolution S-23/2, annexe, et résolution S-23/3, annexe, de l'Assemblée générale.
[7] Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
[8] Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.
[9] Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

Décision 2002/1
Documents examinés par la Commission de la population et du développement à sa trente-cinquième session

La Commission de la population et du développement prend acte des documents suivants :

a) Rapport concis du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 2002 : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (E/CN.9/2002/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population consacrés principalement aux droits liés à la procréation et à la santé génésique, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2002/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2002/4);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2001 : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (E/CN.9/2002/5).

und_gen_n0237693_docu_n

Chapitre II

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

3. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 3 de son ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement », à ses 1re, 2e et 3e séances, les 1er et 2 avril 2002. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport concis du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 2002 : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) (E/CN.9/2002/2);

b) Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population consacrés principalement aux droits liés à la procréation et à la santé génésique, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2002/3);

c) Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (E/CN.9/2002/4);

d) Déclaration présentée par Catholics for a Free Choice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil (E/CN.9/2002/NGO/1).

4. À la 1re séance, le 1er avril, des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Directeur assistant et chef du Service de l'analyse démographique de la Division de la population, le chef par intérim du Service de la santé génésique de la Division de l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population.

5. À la même séance, la principale intervenante au titre de ce point, Amy Tsui, professeur à l'Université John Hopkins à Baltimore, Maryland (États-Unis d'Amérique), a fait une déclaration.

6. Toujours à la 1re séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Égypte, de la République islamique d'Iran, de la Chine et du Yémen et par l'observateur de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

7. À la 2e séance, le 1er avril, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Mexique, du Pakistan, du Ghana, de l'Algérie et de l'Indonésie et par les observateurs de la République arabe syrienne et du Canada.

8. À la 2e séance également, le représentant de la Fédération internationale pour la planification familiale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social, a fait une déclaration.

9. À la 3e séance, le 2 avril, le représentant de la Norvège a fait une déclaration.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Mesures prises par la Commission

Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida)

11. À la 7e séance, le 5 avril, le Vice-Président de la Commission, Makoto Atoh (Japon), a rendu compte à la Commission des travaux menés dans le cadre du groupe de travail officieux et a également présenté un projet de résolution (E/CN.9/2002/L.4) intitulé « Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) ».

12. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. B, résolution 2002/1).

13. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration.

Documents examinés par la Commission au titre du point 3 de l'ordre du jour

14. À la 7e séance, le 5 avril, sur la proposition du Président, la Commission a pris acte des documents présentés au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, décision 2002/1).

Chapitre III

Expérience des pays en matière de population : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/ syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

15. La Commission de la population et du développement a examiné le point 4 de son ordre du jour intitulé « Débat général sur l'expérience des pays en matière de population : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de sa 3e à sa 5e séance, les 2 et 3 avril 2002.

16. À la 3e séance, le 2 avril, des déclarations ont été faites dans le cadre du débat général par les représentants des pays suivants : Brésil, Chili, Croatie, Belgique, Algérie, Fédération de Russie, Pays-Bas, Botswana, Chine, Norvège, Allemagne et Indonésie et par les observateurs de la Suède, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Espagne, de la République de Corée et de la République dominicaine.

17. À la 5e séance, le 3 avril, des déclarations ont été faites dans le cadre du débat général par les représentants des pays suivants : Italie, Lituanie, Bangladesh, Pologne, France, Malaisie, Ghana, Jamaïque, Autriche et Kenya et par les observateurs de l'Inde, des Philippines, du Portugal et de l'Afrique du Sud.

Réunion-débat

18. À sa 4e séance, le 2 avril, la Commission a tenu une réunion-débat animée par Muhamad Noor Yacob, Secrétaire général adjoint, Ministre de la condition féminine et du développement familial de la Malaisie. Les experts ci-après ont fait des exposés suivis d'une séance questions/réponses : Anabella Arredondo Paz, Directrice exécutive de la Commission nationale sur le sida du Ministère de la santé du Chili; John Jackson, Président de l'Irish Aid Advisory Committee; Olga Antonova, Directrice adjointe du Département de statistiques démographiques de la Commission nationale de statistique de la Fédération de Russie; Lindi Molefe, Directrice des stratégies en matière de population et de développement du Ministère du développement social de l'Afrique du Sud.

Chapitre IV

Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

19. La Commission de la population et du développement a tenu un débat général sur le point 5 de son ordre du jour intitulé « Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population » à ses 6e et 7e séances, les 3 et 5 avril 2002. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2001 : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (E/CN.9/2002/5).

20. À la 6e séance, le 3 avril, le Directeur de la Division de la population a fait une déclaration liminaire.

21. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Norvège, de la Chine et du Bangladesh.

22. Toujours à la 6e séance, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait une déclaration.

23. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau des commissions régionales à New York (au nom de la Commission économique pour l'Afrique).

24. À la 6e séance également, des déclarations ont été faites par les organisations non gouvernementales ci-après : statut consultatif général : Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes; statut consultatif spécial : IPAS, Coalition internationale pour la santé de la femme (au nom de la Coalition internationale pour les droits en matière de sexualité et de procréation), Association médicale du Commonwealth et Union internationale pour l'étude scientifique de la population.

25. À la 7e séance, le 5 avril, le représentant de l'Institut de population, organisation non gouvernementale dotée du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social (Liste) a fait une déclaration.

Mesure prise par la Commission

Document examiné par la Commission au titre du point 5 de l'ordre du jour

26. À la 7e séance, le 5 avril, sur proposition du Président, la Commission a pris acte du rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point 5 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B, décision 2002/1).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission

27. À la 7e séance, le 5 avril 2002, le Directeur de la Division de la population a présenté le projet d'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission (E/CN.9/2002/L.2).

28. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le projet d'ordre du jour provisoire publié sous la cote E/CN.9/2002/L.2 (voir chap. I, sect. A).

Chapitre VI

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session

29. À sa 7e séance, le 5 avril 2002, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session (E/CN.9/2002/L.3), tel que présenté par le Vice-Président/Rapporteur.

30. À la même séance, la Commission a également autorisé le Vice-Président/Rapporteur à mettre la dernière main à ce rapport, en y intégrant le contenu des débats de sa 7e séance.

und_gen_n0237693_docu_n

Chapitre VII
Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

31. La Commission de la population et du développement a tenu sa trente-cinquième session au Siège des Nations Unies du 1er au 5 avril 2002. Elle a tenu 7 séances (de la 1re à la 7e).

32. La session a été ouverte par le Président de la trente-quatrième session, Makoto Atoh (Japon).

33. Des déclarations liminaires ont été faites par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

34. À la 2e séance, le 1er avril, le Président du Conseil économique et social a pris la parole devant la Commission.

B. Participation

35. Ont participé à la session 41 États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres des Nations Unies et un État non membre y ont aussi participé. Étaient également présents des représentants d'institutions spécialisées, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I au présent rapport.

C. Élection du Bureau

36. À ses 1re, 2e, 5e et 6e séances, les 1er et 3 avril 2002, la Commission a élu par acclamation le Bureau suivant :

Président :	Antonio Golini (Italie)
Vice-Présidents :	Makoto Atoh (Japon) Gediminas Šerkšnys (Lituanie) Joan E. Thomas (Jamaïque)
Vice-Président/ Rapporteur :	Richard B. Turkson (Ghana)

D. Rapport du Bureau sur sa réunion intersessions

37. À sa 1re séance, le 1er avril, la Commission a entendu une déclaration de Makoto Atoh (Japon), Président de la trente-quatrième session de la Commission, qui a présenté le rapport du Bureau de la Commission sur les travaux de la réunion intersessions (E/CN.9/2002/CRP.1) tenue à New York les 7 et 8 novembre 2001.

38. À la même séance, la Commission a pris note du rapport du Bureau sur les travaux de la réunion intersessions et approuvé les recommandations qui y figuraient.

E. Ordre du jour

39. À sa 1re séance, le 1er avril, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.9/2002/1. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation :
   a) Rapport du Bureau sur les travaux de sa réunion intersessions;
   b) Ordre du jour et organisation des travaux.
3. Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement.
4. Débat général consacré à l'expérience des pays en matière de population : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
5. Exécution du Programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session.

F. Documentation

40. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-cinquième session figure à l'annexe II au présent rapport.

Annexe I

Participants*

Algérie :	Abdallah Baali, Mourad Benmehidi, Rachida Benkhelil, Belkacem Smaili
Allemagne :	Hanns Schummacher, Albrecht von der Heyden, Charlotte Höhn, Frank Fass-Metz, Reiner Schulz
Autriche :	Gerhard Pfanzelter, Alice Zaunschirm, Alexandra Werba, Elisabeth Pracht, Raimund Magis, Ulrike Pichta, Wolfgang Lutz, Karin Frank
Bangladesh :	Iftekhar Ahmed Chowdhury, Jafar Ahmed Hakim, Md. Mustafizur Rahman
Bélarus :	Sergei Ling, Aleg Ivanou, Andrei Popov
Belgique :	Jean De Ruyt, Bruno van der Pluijm, Ronald Schoenmaeckers, Alexandra Adriaenssens, Marie-Rose Claeys, Pascale Maquestiau
Botswana :	B. C. Molomo, M. Balosang, C. Ramalefo, E. Morake, Arzumand Banu Khan
Brésil :	Adriana Rodriges Martins
Burundi :	Léonidas Nkingiye, Ernest Ndabashinze
Cameroun :	Alioum Abdoulaye, Kouam Felix
Chili :	Juan Gabriel Valdés, Cristián Maquieira, Anabella Arredondo Paz, Claudio Rojas, Carla Serazzi
Chine :	Zhang Hanxiang, Hu Hongtao, Zhang Yang, Li Dongli, Sun Xiaobo
Croatie :	Ivan Šimonović, Irena Zubčević, Zlata Peni-Ivanko
Égypte :	Ahmed Aboul Gheit, Hazem Fahmy, Amr Roshdy, Ahmed Ragab
États-Unis d'Amérique :	Jackie W. Sanders, Sichan Siv, Michael McKinley, Carol Colloton, Pedro Moreno, Barbara Seligman, Mary Lou Valdez, Peter O. Way, Simone Whittmore, Felice Apter, Claudia Serwer
Fédération de Russie :	Olga V. Sharapova, Yuriy N. Isakov, Olga I. Antonova, Evgeniy A. Stanislavov, Oleg A. Shamanov, Vladimir N. Zubkov
France :	Catherine Gras, Pierre-Alain Audirac, Nicolas Brouard, Agnès Guillaume, Guillaume Gaubert, Frédéric Laval
Gambie :	Crispin Grey-Johnson, Juliana Baldeh

* La Guinée n'était pas représentée à la session.

Ghana :	Richard B. Turkson, Kwabena Osei-Danquah
Haiti :	Jean-Maxime Murat
Indonésie :	Makmur Widodo, Mochamad Slamet Hidayat, Siswanto Agus Wilopo, Sri Hermiyanti, Darmansjah Djumala, Salman Al-Farisi, Endang Dewi Mardeyani, Ni Made Ayu Marthini
Iran (République Islamique de) :	Nasrollah Kazemi Kamyab, Mehdi Mirafzal
Irlande :	Richard Ryan, John Jackson, Joana Betson
Italie :	Sergio Vento, Brunella Borzi Cornacchia, Antonio Bernardini, Antonio Golini, Gabriella G. A. Biondi
Jamaïque :	Patricia Durrant, Joan Thomas, Richard Quarless
Japon :	Yoshiyuki Motomura, Makoto Atoh, Kazuya Shinmura, Ryuichi Komatsu, Yoichi Nakai
Kenya :	Simon B. Bullut, Sarah J. Rotich-Matthews
Lituanie :	Gediminas Šerkšnys, Vaida Miklovaite
Malaisie :	Hasmy Agam, Muhamad Noor Yacob, Siti Norlassiah Ismail, Mymoon Alias, Syed Mohd. Hasrin
Mexique :	Adolfo Aguilar Zinser, Luis Alfonso de Alba, Carlos Valera Paulino
Nicaragua :	Mario Castellón Duarte, Carlos Gómez
Nigéria :	Arthur C. I. Mbanefo, T. O. Apata, A. A. Kadejo, B. Z. Lolo, O. A. Bamgbose, A. O. Are
Norvège :	Helge Brunborg, Siv Cathrine Moe
Ouganda :	Catherine Otiti
Pakistan :	Ishtiaq Hussain Andrabi, Asif Durrani
Pays-Bas :	Elly Leemhuis, Nico van Nimwegen, Gerton van den Akker, Kitty van der Heijden, Marlou den Hollander
Pérou :	Oswaldo de Rivero, Alfredo Chuquihuara, Carmen Rosa Arias
Pologne :	Aleksander Nauman, Janusz Stanczyk, Marek Balicki, Anna Marzec-Boguslawska, Alina Potrykowska, Ewa Anzorge
Turquie :	Altay Cengizer, Alper Co kun, Mr. Yavuz Çubukçu
Yémen :	Abdalla S. Al-Ashtal, Ahmed A. Al-Haddad
Zambie :	Mwelwa C. Musambachime, Frank N. Mubebo, A. Sampule, C. Banda

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

Afrique du Sud, Argentine, Australie, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Inde, Luxembourg, Mauritanie, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Venezuela

État non membre représenté par un observateur

Saint-Siège

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Bureau des commissions régionales à New York.

Organismes des Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale

Organisations intergouvernementales

Communauté européenne, Organisation internationale pour les migrations

Organisation non gouvernementales

Statut consultatif général :	Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués; Fédération internationale pour la planification familiale
Statut consultatif spécial :	Catholics for a Free Choice, Association médicale du Commonwealth, Concerned Women for America, Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Coalition internationale pour la santé de la femme, IPAS, Association suédoise pour l'éducation sexuelle
Liste :	Institut de population

Annex II

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa trente-cinquième session

Cote du document	*Point de l'ordre du jour*	*Titre ou description*
E/CN.9/2002/1	2	Ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session de la Commission
E/CN.9/2002/2	3	Rapport concis du Secrétaire général sur le suivi de la situation mondiale en matière de population, 2002 : droits et santé en matière de procréation, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)
E/CN.9/2002/3	3	Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population consacrés principalement aux droits liés à la procréation et à la santé génésique, eu égard en particulier au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida), comme prévu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2002/4	3	Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
E/CN.9/2002/5	5	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et l'avancement des travaux dans le domaine de la population en 2001: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales
E/CN.9/2002/NGO/1	3	Déclaration présentée par Catholics for a Free Choice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social
E/CN.9/2002/L.1	2	Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.9/2002/L.2	6	Note du Secrétariat sur l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de la Commission
E/CN.9/2002/L.3	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session
E/CN.9/2002/L.4	3	Projet de résolution intitulé « Droits et santé en matière de procréation, y compris le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) » présenté par le Vice-Président de la Commission, Makoto Atoh (Japon), sur la base de consultations officieuses
E/CN.9/2002/CRP.1	2	Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux de la réunion intersessions qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, les 7 et 8 novembre 2001

02-37693 (F) 030602 030602